

Fonds distinct Fiera Actions canadiennes de petite capitalisation « core » – fermeture du fonds et transfert de l'actif

25 février 2026

De possibles mesures à prendre

Vous n'avez aucune mesure à prendre à la suite de ce changement. Toutefois, si vous souhaitez transférer votre argent à un autre fonds du régime (autre que le fonds de remplacement ci-dessous), veuillez examiner les options qui s'offrent à vous.

Corporation FieraCapital (Fiera) fermera son fonds commun de placement Actions canadiennes – Petite capitalisation « core » le 31 mars 2026 ou avant cette date. Fiera a pris cette décision en raison du faible rendement et des sorties d'argent importantes qu'a connus le fonds récemment. Le principal décideur du fonds (Michael Chan) a accepté de rester en poste jusqu'au 31 mars 2026.

Par conséquent, la Sun Life fermera le **Fonds distinct Fiera Actions canadiennes de petite capitalisation « core » (le « fonds fermé »)** le **25 mars 2026**. Toutes les sommes placées dans le fonds fermé – et toutes les cotisations futures qui y sont affectées – seront transférées au fonds de remplacement ci-dessous.

Fonds fermé	Fonds de remplacement
Fonds distinct Fiera Actions canadiennes de petite capitalisation « core »	Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation CC&L

Quelle est l'incidence de ce changement sur vous?

Le **25 mars 2026**, nous transférerons toutes les sommes placées dans le fonds fermé – et toutes les cotisations futures qui y sont affectées – au fonds de remplacement ci-dessus. Il est possible que votre ou vos régimes n'offrent pas déjà le fonds de remplacement. Dans ce cas, nous l'ajouterons automatiquement à votre gamme de fonds le 25 mars 2026, avant le transfert prévu.

Les frais de gestion de placements du fonds de remplacement seront identiques à ceux du fonds fermé, ou plus bas.

Après le changement, vous verrez dans votre ou vos comptes la vente des unités du fonds fermé et l'achat d'unités du fonds de remplacement. Cela n'entraînera pas de gain ou de perte en capital imposable, pourvu que votre argent soit investi dans un régime enregistré.

Si vous détenez de l'argent dans un fonds fermé d'un régime non enregistré (imposable), **vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital au moment du transfert**. Vous devez déclarer les gains et les pertes en capital dans votre déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2026. La Sun Life fournira les feuillets fiscaux requis au début de 2027. Vos feuillets fiscaux refléteront tous les revenus générés par vos placements dans le régime non enregistré.

Pour en savoir plus sur la façon dont les gains en capital peuvent être générés dans les fonds distincts des régimes non enregistrés, veuillez lire cet article.

Vous pouvez aussi transférer votre argent à tout autre fonds offert dans votre régime. Vous pouvez le faire en tout temps avant le transfert automatique du **25 mars 2026**.

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

À propos du fonds de remplacement

L'objectif du **Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation CC&L** est de maximiser le rendement global à long terme en investissant dans des actions canadiennes à petite capitalisation. Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif en titres américains. Il détient entre 100 et 125 titres.

Le moment est indiqué pour passer en revue vos options de placement. Vous pourrez ainsi vous assurer qu'elles cadrent toujours avec vos objectifs pour la retraite. Vous pouvez le faire en ouvrant une session sur le site des participants, à masunlife.ca, puis en sélectionnant *Gérer le régime > mon plan > Outils > Répartition de l'actif*.

Grâce à Morningstar®, important fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements, vous pouvez suivre le rendement des fonds. Morningstar vous donne accès à un aperçu des fonds de votre régime. On y trouve notamment l'objectif des fonds, les risques qu'ils présentent et les placements qui les composent. Les renseignements de Morningstar sur le Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation CC&L seront accessibles quand le fonds aura été ajouté au régime.

Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, cliquez sur le lien approprié sous *Vous avez de la difficulté à ouvrir une session?*.

Des questions?

Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life au 1-877-786-5433, les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.

Dans le cadre du programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite de la Sun Life, vous avez également accès, sans frais supplémentaires, à du soutien personnalisé de la part de conseillères et de conseillers autorisés (personnes portant le titre de conseiller ou de conseillère en sécurité financière au Québec) spécialisés dans les régimes d'épargne au travail. [Cliquez ici](#) pour obtenir des renseignements sur le programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite.